



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

JOURNEE REGIONALE « BILAN INTERMÉDIAIRE DU SCHÉMA RÉGIONAL DES MANDATAIRES JUDICIAIRES À LA PROTECTION DES MAJEURS ET DES DÉLÉGUÉS AUX PRESTATIONS FAMILIALES »

8 DÉCEMBRE 2023



❖ Ouverture de la journée

**Vincent SEVAER, Directeur régional adjoint chargé du pôle Cohésion Sociale,
DREETS Bretagne**

Déroulé de la journée

9h40 : Travaux nationaux en cours et perspectives

10h10 : Accompagner la personne nécessitant une mesure de protection juridique dans l'exercice de ses droits et vers un parcours de vie inclusif : note de cadrage de la Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles

10h50 : Pause

11h10 : Bilan intermédiaire du schéma régional et évolution de l'offre

12h30 : Déjeuner



14h00 : Soutien à l'autonomie et à l'autodétermination

15h00 : Attractivité du secteur : quelles actions ?

15h50 : Evaluation 

16h00 : Conclusion

❖ Travaux nationaux en cours et perspectives

Anne MORVAN-PARIS, Sous-Directrice de l'enfance et de la famille, Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

❖ Accompagner la personne nécessitant une mesure de protection juridique dans l'exercice de ses droits et vers un parcours de vie inclusif : note de cadrage de la Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP)

Florence Ligier, Chef de projet Inclusion sociale - Service recommandations, Direction de la Qualité de l'Accompagnement Social et Médico-social (DiQASM), HAS



Accompagner la personne nécessitant une mesure de protection juridique dans l'exercice de ses droits et vers un parcours de vie inclusif

Contexte et thématiques
de la future recommandation de bonnes pratiques

08 12 2023

HAS

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Les recommandations de bonne pratique

Qu'est-ce qu'une recommandation de bonne pratique ?

- Une proposition développée méthodiquement pour permettre aux professionnels de faire évoluer leurs pratiques afin d'améliorer la qualité des interventions et de l'accompagnement.

Objectif d'amélioration de la qualité de l'accompagnement des personnes

A qui s'adresse-t-elle ?

- Aux professionnels exerçant dans les ESSMS

Et à l'ensemble des acteurs impliqués dans le parcours des personnes accueillies dans les ESSMS.

Fondements et principes d'élaboration d'une recommandation

Analyse de la littérature scientifique, organisationnelle et sociale

synthèse rigoureuse des données de la littérature, de l'état des pratiques et des attentes et des savoirs des personnes concernées

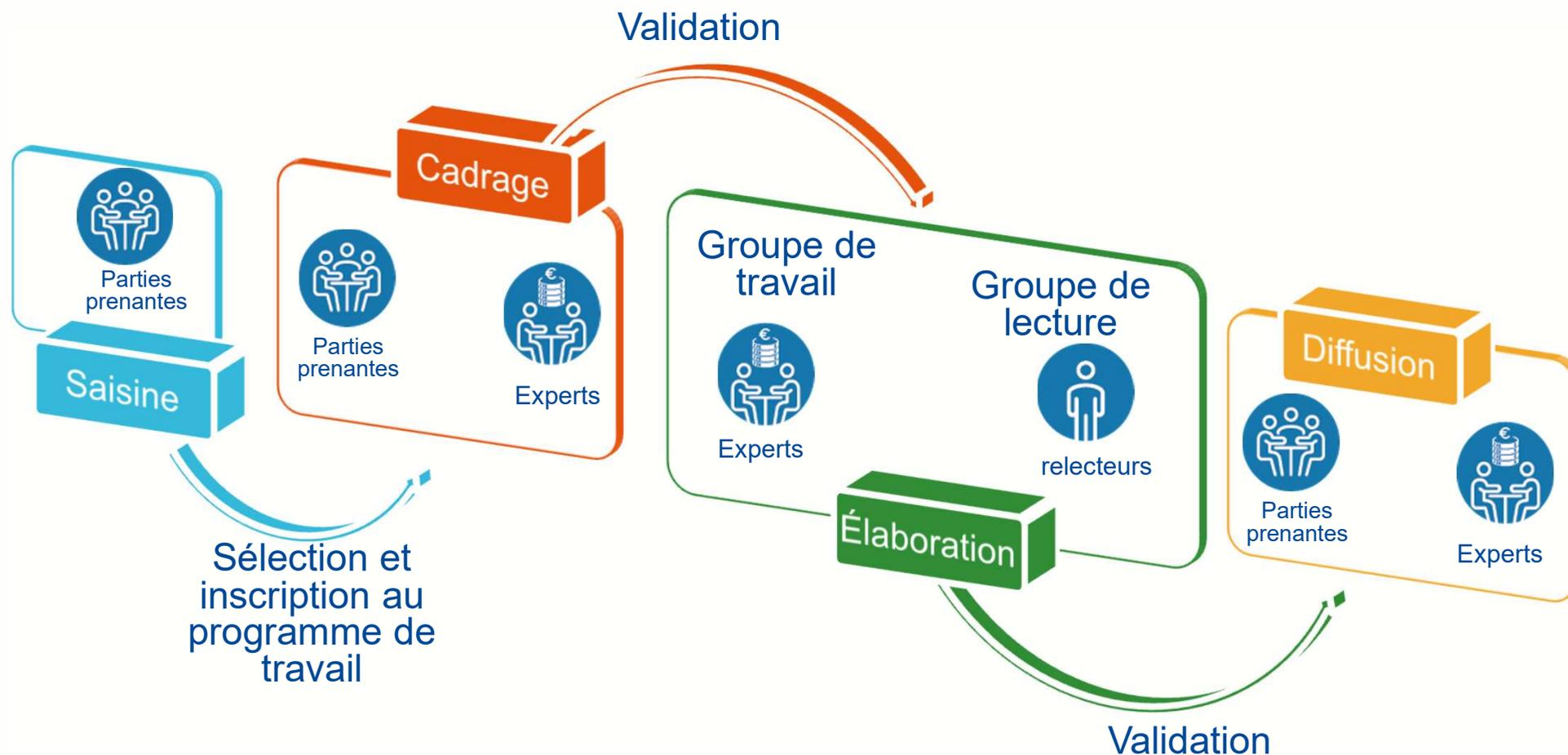
**Expertise et savoirs
expérientiels des
personnes
concernées**

**Expertise et
savoirs
expérientiels des
professionnels**



Accompagner la personne nécessitant une mesure de protection

Étapes d'élaboration d'une recommandation de bonne pratique



La recommandation « accompagner la personne nécessitant une mesure de protection »

6 réunions du groupe de travail pluridisciplinaire:

- 5 réunions d'élaboration de septembre 2023 à mai 2024
- 1 réunion discussion / intégration des retours des relecteurs en septembre 2024

2 groupes de travail ad hoc :

- un groupe de personnes concernées (3 réunions)
- un groupe de familles exerçant une mesure de protection (3 réunions)

La demande et son contexte

Demande de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS)

- en complément des travaux en cours concernant la formation des mandataires judiciaires

Nécessité d'actualiser la recommandation de l'Anesm

- évolution du contexte réglementaire et renforcement des droits fondamentaux des personnes
- élargissement du périmètre à l'accompagnement global des personnes en mesure de protection

Un renforcement des droits fondamentaux des personnes

Loi n°2007-308 du 05/03/2007 :

- limitation des mesures de protection aux personnes atteintes d'une altération de leurs facultés personnelles
- nécessité, subsidiarité et proportionnalité
- l'autonomie de la personne doit être recherchée
- instauration de la notion d'actes strictement personnels

2019 :

- droit de vote et droit de conclure un PACS ou un mariage sans l'autorisation du mandataire
- obligation d'une évaluation sociale à l'ouverture de la mesure dès lors que la demande n'émane ni d'un proche ni de la personne.

Mais une notion de protection qui reste très présente

Le renforcement des droits :

- reste en deçà des obligations internationales de la France
- ne se traduit pas toujours dans les pratiques des professionnels

Tension constante entre le respect des droits et des choix de la personne et la nécessité de protection

Nécessité de protection et gestion des risques

Besoin de protection :

- situations très dégradées
- protection face à un environnement néfaste
- mise en danger de la personne
- situations d'urgence
- et parfois des pratiques de demande de mesures de protection qui interrogent par leur caractère trop systématique

Autonomie, autodétermination et soutien au pouvoir d'agir

Pour les mandataires
une mission
d'accompagnement et de
soutien à l'autonomie

➤ qui peut renvoyer
au concept
d'autodétermination

Le développement
des mesures
d'anticipation en
soutien à l'autonomie
et l'autodétermination

Mais des pratiques parfois en
contradiction :

- des allègements de mesures ou des mains levées qui restent modestes
- une individualisation de la mesure complexe et parfois contrainte par l'environnement

Approche inclusive des accompagnements

La personne est au centre de son accompagnement :

- respect de ses choix et de son projet

Les accompagnements doivent s'articuler dans la cité :

- désinstitutionalisation
- habitat inclusif

La nécessaire articulation entre le libre choix et l'intérêt de la personne

La nécessité d'une information éclairée pour le recueil du consentement

La nécessaire coordination des interventions :

- entre les professionnels
- avec les familles

La place de la famille

Une légitimité des familles :

- connaissance fine du fonctionnement de la personne, de son vécu de ses habitudes de vie et préférences



Un rôle complexe et diversifié :

- famille en charge de la mesure ou non
- une gamme de mesures diversifiées

Des collaborations prenant en compte :

- les conflits de loyauté
- les conflits d'intérêts
- la confidentialité des informations
- les droits des personnes
- les périmètres et compétences de chacun

Les services
d'information et de
soutien aux tuteurs
familiaux encore très
diversement développés
en fonction des
territoires

Les freins et leviers repérés

Les freins :

- le turn over des équipes d'accompagnement
- la charge de travail et la capacité de réaction des mandataires
- des démarches administratives chronophages et dématérialisées
- des outils bancaires qui font défaut
- un petit nombre de situations qui mobilisent les ressources
- une méconnaissance des missions de chacun

Les leviers:

- des pratiques partenariales entre les mandataires et les autres acteurs de l'accompagnement
- des actions de communication portées notamment par les services d'information et de soutien aux tuteurs familiaux
- des outils, des dispositifs favorisant le développement de l'autodétermination

Objectifs et cible de la recommandation

Fournir des repères et des outils au service des pratiques et organisations

- Inscrire le mandat judiciaire dans un parcours global d'accompagnement en articulant les interventions des différents acteurs
- Permettre le développement de l'autonomie de la personne pour décider et agir et favoriser son autodétermination, en limitant autant que de possible les actions substitutives dans le cadre d'une prise de risques calculée et partagée
- Lever les obstacles à l'accès aux équipements et services de droit commun et favoriser un parcours de vie inclusif

Ainsi la recommandation s'adresse à l'ensemble des personnes participant à l'accompagnement global et aux personnes concernées

Retrouvez
tous nos travaux sur

www.has-sante.fr





ECHANGES

**Accompagner la personne nécessitant
une mesure de protection juridique
dans l'exercice de ses droits et vers
un parcours de vie inclusif**

Contexte et thématiques

de la future recommandation de bonnes pratiques

08 12 2023

HAS

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

PAUSE

Bilan intermédiaire du schéma régional et évolution de l'offre

**Aurélie LAMBILLOTTE, Responsable du service Hébergement, logement,
inclusion sociale et protection des personnes, DREETS Bretagne**

**Carine LIDOVE, Responsable de la politique de protection des personnes vulnérables,
DREETS Bretagne**

Rappels des objectifs du schéma 2021-2026

- Le schéma régional des MJPM et des DPF est arrêté par le Préfet de région pour une période maximale de 5 ans.
- En Bretagne, le schéma a été adopté en avril 2021, après une période de co-construction qui a débuté en janvier 2020.
- Pourquoi ce schéma ?
 - Un objectif opposable : **réguler l'offre**
 - Des objectifs stratégiques :
 - **Définir des actions prioritaires** au regard des besoins territoriaux,
 - **Renforcer le partenariat et la coordination** entre les acteurs

4 orientations et 11 fiches projet à mettre en œuvre d'ici 2026

Piloter et observer le schéma

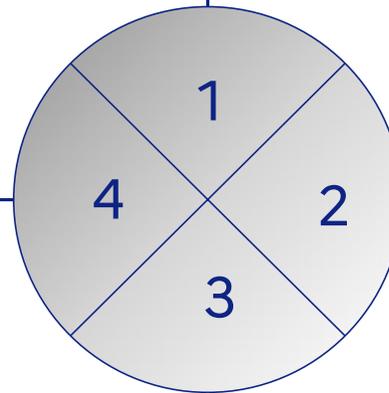
Fiche projet 11 : gouvernance

Sécuriser les pratiques

Fiche projet 8 : continuité de l'activité

Fiche projet 9 : contrôle et évaluation

Fiche projet 10 : innovation



Assurer la cohérence de l'offre

Fiche projet 1 : habilitations et autorisations

Fiche projet 2 : visibilité et lisibilité de l'offre

Consolider et développer le partenariat

Fiche projet 3 : partenariat gendarmerie – police - élus

Fiche projet 4 : partenariats institutionnels

Fiche projet 5 : partenariat avec la psychiatrie

Fiche projet 6 : partenariat avec les opérateurs du numérique

Fiche projet 7 : pair-aidance

Orientation 1 : assurer la cohérence de l'offre

Fiche projet 1 :
Habitations et
autorisations

Fiche projet 2 :
Visibilité et
lisibilité de
l'offre

Objectifs poursuivis : Harmonisation - diversification - lisibilité offre

Orientation 1 : assurer la cohérence de l'offre

Actions en cours/ à mener :

- Groupe de travail :
 - Fixer des seuils d'activité au moment du renouvellement des autorisations (en 2025)
 - A organiser par la DREETS
- Cartographie des établissements concernés par l'obligation de mise en œuvre d'un préposé d'établissement
 - En cours de réalisation par la DREETS en lien avec l'ARS
- Courrier incitant les ESSMS et établissements sanitaires publics et privés à la mise en place de préposés d'établissements
- Relayer à nouveau le contenu des mesures MJAGBF (vidéo, compte rendu, PPT) de la journée régionale 2022.

Orientation 1 : assurer la cohérence de l'offre

Actions en cours/ à mener :

- Site internet national avec géolocalisation possible du service ISTF le plus proche
- Réinterroger le nombre de services ISTF en exercice en Bretagne (notamment dans le Morbihan).
- Accompagner le déploiement de la plateforme e-MJPM du ministère des solidarités (portée par la Fabrique Numérique) qui donne une vision des disponibilités dans les services et sur les territoires.
- Canal de mise à disposition de l'information à expertiser pour sensibiliser les juges bretons et les services administratifs de la justice.

Etat des lieux de l'offre en Bretagne

Plus de 31 000 mesures de protection juridique exercés par des professionnels :

- 12 services
- 77 mandataires individuels
- Plus de 30 préposés d'établissements

Presque autant de mesures exercées par les familles ou les proches, qui bénéficient de l'appui de 7 services d'information et de soutien aux tuteurs familiaux (ISTF).

Plus de 700 mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial (mesures de protection de l'enfance) exercés par 5 services délégués aux prestations familiales.

Pour financer ces professionnels, l'Etat consacre un budget annuel de plus de 50 M€.

Evolution de l'offre

1. Questionnaires envoyés aux juges des contentieux de la protection et aux juges des enfants :

=> Satisfaction par rapport à l'offre actuelle ?

=> Besoins identifiés pour 2024 – 2025 ?

2. Finalisation des retours des questionnaires adressés aux juges

=> Analyse des constats et élaboration de propositions d'évolution

3. Validation en collège des directeurs DDETS/DREETS

=> Arrêté modifiant l'offre signé par le Préfet de Région d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2024

Orientation 2 : consolider et développer le partenariat

Fiche projet 3 :
Partenariat
gendarmerie,
police, élus

Fiche projet 5 :
Partenariat avec
la psychiatrie

Fiche projet 7 :
Liens et nouvelles
modalités d'entraide
avec les majeurs, les
familles, les
associations de
bénéficiaires –
majeurs

Fiche projet 4 :
Partenariats
institutionnels

Fiche projet 6 :
Partenariats
avec les
opérateurs du
numérique

Objectif poursuivi : Interconnaissance des acteurs

Orientation 2 : consolider et développer le partenariat

Actions en cours/ à mener :

- Rediffuser le guide régional « accompagnement des majeurs protégés : la mise en place d'une mesure de protection »
- Sensibiliser les CAF/MSA (réunions, référent, rencontre annuelle)
- Organiser des réunions d'information (police, gendarmerie, services ASE, ESSMS, écoles des assistants sociaux etc.), élaborer des supports, chartes de coordination
- Partager des bonnes pratiques partenariales entre les établissements en santé mentale et les services, poursuivre les échanges sur les situations complexes
- Elaborer un recueil des différentes informations et expériences du groupe de travail mené en 2022 sur la pair-aidance; mettre en place un groupe d'échanges piloté par des pairs

Orientation 3 : sécuriser les pratiques

Fiche projet 8 :
Continuité de
l'activité

Fiche projet 9 :
Contrôle et
évaluation

Fiche projet 10 :
Innovation

Objectifs poursuivis :

Continuité d'activité – sécurisation des pratiques – dynamisme du secteur

Actions en cours / à mener :

- Déploiement de e-MJPM à opérer en Bretagne
- Mise en œuvre de la réforme des évaluations : séminaire régional à destination des DDETS animé par le CREAL en 2022, webinaire de la Haute Autorité de santé (HAS) organisé en Bretagne le 21/11/2023

Orientation 3 : sécuriser les pratiques

Fiche projet 9 :
Contrôle et
évaluation

FOCUS

Expérimentation en 2024 par la DDETS des Côtes d'Armor du déploiement d'un questionnaire d'autoévaluation à destination des professionnels

Un cadre national, 3 objectifs et une adaptation territoriale

- Une initiative de la DDETS 22 qui s'inscrit dans la continuité d'un groupe de travail national auquel ont participé les professionnels du secteur ;
- L'appui de la MRIICE (mission régionale et interdépartementale d'inspection contrôle et d'évaluation) et du service statistique de la DREETS ;
- Une volonté commune des acteurs du secteur d'agir pour une amélioration continue des pratiques professionnelles basée sur un travail partagé entre les MJPM, l'État et la Justice.

Les trois principaux objectifs :

1. Développer une approche objectivée de la maîtrise des risques
2. Aider à l'amélioration des pratiques professionnelles
3. Repérer les risques pour y remédier

Ses modalités

- Basé sur un mode déclaratif (responsabilité du répondant de renvoyer l'image la plus juste pour que cela soit utile) ;
- 3 questionnaires pour une adaptation à chaque type de MJPM ;
- Un processus simple et concis : réponses oui/non avec un espace texte pour d'éventuels commentaires;
- 4 thématiques :
 - Installation
 - Organisation, fonctionnement formation
 - Prise en charge et DIPM
 - Maitrise des risques institutionnels
- À remplir en ligne ;
- Un retour aux opérateurs du secteur via un rapport statistique anonymisé

Calendrier

Décembre 2023 : envoi et retour des questionnaires

Janvier 2024 : exploitation des données (graphiques et tableaux) et analyse

Février-Mars 2024 : restitution des résultats

Orientation 3 : sécuriser les pratiques

Fiche projet 10 :
Innovation

○

FOCUS

Communiquer positivement sur le métier: Réalisation d'une vidéo



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

VIDEO

Orientation 4 : piloter et observer

Fiche projet 11 : Gouvernance du Schéma

Objectifs poursuivis :

Animation – concertation – suivi – régulation – adaptation

Actions en cours/ à mener :

- Organisation des réunions et du suivi
- Observatoire à construire

DEJEUNER

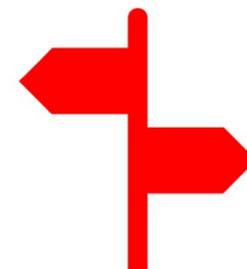


- ❖ **Soutien à l'autonomie et à l'autodétermination :
quelles actions / pratiques innovantes dans le champ
de la protection des majeurs et des délégués aux
prestations familiales**
- ❖ **Attractivité du secteur : quelles actions pour attirer et
fidéliser les professionnels ?**

Soutien à l'autonomie et à l'autodétermination : quelles actions / pratiques innovantes ?



- **Point de vue d'une personne concernée sur l'accompagnement à l'autonomie et à l'autodétermination**, Rachelle, personne accompagnée et Audrey VIARD, Cheffe de service MJPM, APASE
- **Digital et nouvelles technologies au service de l'autonomie des majeurs protégés.** Carole PASTEMPS, MJPMi
- **Expérimentation d'un Service Accompagnement vers l'autonomie (AVA)** auprès de majeurs protégés, Bertrand GUILLEMOT, Directeur de Service MJPM, UDAF 56
- **Co-construction d'une journée portes ouvertes par un groupe de personnes protégées et de familles (AGBF) et des professionnels**, Véronique POEHR, Directrice, ACAP



Soutien à l'autonomie et à l'autodétermination : quelles actions / pratiques innovantes ?



Point de vue d'une personne concernée sur l'accompagnement à l'autonomie et à l'autodétermination

Rachelle, personne accompagnée
Audrey VIARD, Cheffe de service MJPM



Développement du pouvoir d'agir

Démarche de formation DPA engagée à l'APASE en
2023 *Yann le Bossé*

Auprès des administrateurs, des directeurs, CDS,
travailleurs sociaux, MJPM, psychologues.

Constitution d'un **groupe ressource transversal**

84 professionnels formés en 2024



Soutien à l'autonomie et à l'autodétermination : quelles actions / pratiques innovantes ?



**Digital et nouvelles technologies au service de l'autonomie des
majeurs protégés.**

Carole PASTEMPS, MJPMi

Soutien à l'autonomie et à l'autodétermination : quelles actions / pratiques innovantes ?



Expérimentation d'un Service Accompagnement vers l'autonomie (AVA) auprès de majeurs protégés

Bertrand GUILLEMOT, Directeur de Service MJPM, UDAF 56



L'expérimentation AVA à l'UDAF du MORBIHAN

Accompagnement Vers l'Autonomie

Le contexte de la mise en oeuvre

L'Accompagnement Vers l'Autonomie (AVA) est une expérimentation menée à l'UDAF du Morbihan depuis le dernier trimestre 2022.

« L'accompagnement de la personne dans le cadre de la protection juridique vise principalement à consolider certains actes juridiques, à vérifier l'existence d'un consentement et la manifestation de ce dernier, à aider la personne à faire valoir ses droits fondamentaux » (définition du GESTO).

Nous avons cherché à nous rapprocher de cet accompagnement.

Accompagnement Vers l'Autonomie

Les objectifs

L'Accompagnement Vers l'Autonomie (AVA) est une expérimentation menée à l'UDAF du Morbihan depuis le dernier trimestre 2022.

L'objectif est d'assurer un accompagnement renforcé auprès des personnes protégées afin de leur permettre de retrouver leur autonomie.

- Faire avec
- Orienter
- Conseiller
- Soutenir

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de permettre au délégué mandataire d'avoir une organisation simplifiée au quotidien afin d'être réactif pour se rendre au domicile des personnes ou les accompagner dans les démarches.

Accompagnement Vers l'Autonomie

Les moyens

3 déléguées mandataires sont déchargées de 30 % de mesures (38 au lieu de 55 pour un ETP).

Elles sont sorties des plannings de présence au service de leur équipe.

Elles ont un véhicule de service attribué ainsi que du matériel informatique adapté (ordinateur portable, smartphone et imprimante portative/scan).

82 personnes sont accompagnées dans le cadre de ce dispositif.

42 ont bénéficiés de 5 visites et + sur un an (jusqu'à 13 visites)

Un guide d'évaluation de l'autonomie a été créé

Accompagnement Vers l'Autonomie

Premier bilan

Les difficultés sont principalement liées à la mobilité des usagers, aux problèmes de connexions internet en campagne notamment.

Certains usagers ne sont pas satisfaits des changements en lien avec l'organisation précédente (trop de rencontres ou de RDV, trop d'autonomie recherchée, ...) et peuvent être absents lors des RDV.

Les partenaires apprécient la disponibilité des mandataires AVA, mais regrettent aussi que les autres mandataires n'aient pas la même. Il est alors nécessaire d'expliquer qu'il s'agit d'une expérimentation.

La pathologie des personnes est un frein à une évolution constante : les problématiques de santé, les addictions prennent souvent le dessus et peuvent mettre à néant des semaines d'apprentissage. Il faut prendre en compte cette réalité.

La dématérialisation des accès aux documents administratifs complique la démarche d'autonomie.

Accompagnement Vers l'Autonomie

Premier bilan

Autres intérêts de l'expérimentation

Les collègues concernées soulignent aussi l'importance de redonner du sens à leur travail.

Du fait d'un nombre minoré de suivi, les reprises après absence sont plus simples, la charge de travail même si elle est importante est différente et cela se ressent au quotidien. Il importe de trouver son organisation et d'accorder un temps aux écrits (compte rendu).



UDAF VANNES

47 rue Ferdinand Le Dressay
BP 120 - 56003 VANNES CEDEX
02 97 54 13 21
accueil@udaf56.asso.fr

UDAF LORIENT

1 rue Maurice Thorez
56100 LORIENT

UDAF PONTIVY

100 av de la liberation
56300 PONTIVY

UDAF AURAY

29 rue Abbé P. Le Gall
56400 AURAY

UDAF PLOËRMEL

25 boulevard Laënnec
56800 PLOËRMEL

Suivez-nous sur :

www.udafmorbihan.fr

Soutien à l'autonomie et à l'autodétermination : quelles actions / pratiques innovantes ?



Co-construction d'une journée portes ouvertes par un groupe de personnes protégées et de familles (AGBF) et des professionnels

Véronique POEHR, Directrice, ACAP



❖ Attractivité du secteur : quelles actions pour attirer et fidéliser les professionnels ?

Attractivité du secteur : quelles actions pour attirer et fidéliser les professionnels ?



- **Communiquer positivement sur le métier**
 - Conception d'une vidéo de communication, Carine LIDOVE, DREETS
 - Démarche partagée d'une communication via les réseaux sociaux sur l'attractivité du métier, Véronique POEHR, Directrice ACAP
- **Agir via la formation** : l'accueil d'apprentis en Service MJPM, Laurent PAPAIL, Chef de service, APASE
- **Mettre en place une démarche QVCT**, Véronique POEHR, Directrice ACAP

Attractivité du secteur : quelles actions pour attirer et fidéliser les professionnels ?



Communiquer positivement sur le métier

- Démarche partagée d'une communication via les réseaux sociaux sur l'attractivité du métier, Véronique Poehr, Directrice ACAP



Exemples de posts communs diffusés sur les réseaux pour l'attractivité.



[#Citation]

On commence le mois de juin avec une nouvelle citation !

“Accompagner dans la dignité au plus près de la volonté et des préférences de la personne ; une exigence dictée par l'éthique et le droit”. Du défenseur des droits, Jacques Toubon.

#Tutelle #solidarité #droitcivil #protection #protectiondespersonnes
#jacquestoubon

“

« Accompagner dans la dignité au plus près de la volonté et des préférences de la personne : une exigence dictée par l'éthique et le droit »

- Jacques Toubon -

Défenseur des droits

”



Témoignages métiers

Découvrez notre nouveau format qui permet d'en apprendre un peu plus sur les métiers de notre association. Sur une période de 3 mois, 3 questions seront posés à nos collaborateurs. On commence ce format avec le métier de MJPM

2/3 - Qu'est-ce que vous aimez dans le métier de MJPM ?

« J'aime le contact avec les autres que ce métier m'apporte au quotidien. Les journées ne sont jamais les mêmes, la routine n'a jamais le temps de s'installer ! L'accompagnement global des personnes est aussi très intéressant. Être MJPM, c'est également un perpétuel renouvellement et un apprentissage permanent ! »

[#Tutelle](#) [#solidarité](#) [#droitcivil](#) [#protection](#) [#protectiondespersonnes](#) [#mjpm](#)
[#mandatairejudiciaire](#) [#protectionmajeurs](#)



Témoignages métiers

Troisième et dernière question de notre nouveau format qui permet d'en apprendre un peu plus sur les métiers de notre association.

3/3 - Que diriez-vous à quelqu'un qui veut exercer ce métier ?

« Nous assistons des personnes, on les oriente et on gère leur patrimoine. Ce métier est d'une richesse rare, nous apprenons des personnes que nous accompagnons et réciproquement ; c'est un métier de rigueur ! »

[#Tutelle](#) [#solidarité](#) [#droitcivil](#) [#protection](#) [#protectiondespersonnes](#) [#mjpm](#)
[#mandatairejudiciaire](#) [#protectionmajeurs](#)



Attractivité du secteur : quelles actions pour attirer et fidéliser les professionnels ?



Agir via la formation : l'accueil d'apprentis en Service MJPM

Laurent PAPAIL, Chef de service



Attractivité du secteur : quelles actions pour attirer et fidéliser les professionnels ?



Mettre en place une démarche QVCT

Véronique POEHR, Directrice ACAP



Evaluation de la journée

Comment participer ?



[Copier le lien de participation](#)

1 Allez sur wooclap.com

2 Entrez le code d'événement dans le bandeau supérieur

Code d'événement
MJPMPDF

1 Envoyez [@MJPMPDF](#) au **06 44 60 96 62**

2 Vous pouvez participer

Conclusion de la journée par DREETS



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Merci de votre attention et de votre participation

Pour consulter le schéma: <https://bretagne.dreets.gouv.fr> – rubrique cohésion sociale et solidarités

Pour toute question: carine.lidove@dreets.gouv.fr ou aurelie.lambillotte@dreets.gouv.fr